
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du mardi 24 juin 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 19

Votants: 19

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

Représentés:

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Liste jury criminel

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

M. Philippe FUSS

Mme Anne-Marie DINCHER

M. Jean-François FREUND

Objet: Reprise des délibérations dans le cadre des délégations du maire - DE 2014 056

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 4 avril 2014, concernant les délégations consenties au maire et la lettre du sous-préfet de Sarrebourg du 26 mai 2014 lui demandant de modifier sa décision (article 12).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de supprimer l'article 12 ("d'acheter des cadeaux au personnel communal à l'occasion de diverses manifestations...") de la délibération du 4 avril 2014 afin de la rendre conforme à la réglementation en vigueur.

Objet: Tarif du Périscolaire pour la rentrée 2014/2015 - DE 2014 057

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit à compter de la rentrée 2014 :

Quotient familial				
H o r a i r e s d'accueil	15 h 50 – 17 h	17 h – 17 h 30	17 h 30 – 18 h	18 h – 18 h 30
- 345	2 €	0,40 €	0,40 €	0,60 €
345 - 700	2,05 €	0,55 €	0,55 €	0,75 €
701 - 900	2,55 €	0,65 €	0,65 €	0,85 €
901 - 1100	2,90 €	0,70 €	0,70 €	0,90 €
+ 1 101	3,20 €	0,80 €	0,80 €	1 €

Objet: Cession de matériel - DE_2014_058

Le maire présente au conseil municipal la proposition d'achat de l'ensemble du châssis d'une scie situé dans les bâtiments de l'ancienne scierie Grosjean, de la scierie MOUGEOT de Fontenoy le Château.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la vente de ce matériel pour un montant de 600 €.

Objet: Commission communale des impôts directs - DE 2014 059

Commission communale des impôts directs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose les membres de la commission communale des impôts directs, à savoir :

	titulaires	suppléants
- commissaires domiciliés dans la commune	Jean MATHIEU Claude SCHLOSSER Bernard MORGENTHALER Françoise FOERSTER Emmanuel LANTZ Olivier COCHELIN Christiane CHENIN Damien KREMP	P-Marie MAIRE François FISCHER M-Claude MARCEL Daniel LEDUC Jacques RESTIGNAT Paul KARST J-Jacques FUNAZZI Achille PFEND
- commissaires propriétaires de bois ou forêts	Michel HENRY Claude CHRISTOPHE	Francis PIERCY Roland BECHLER
- autres commissaires domiciliés hors commune	Louis DORKEL Jean LEBRUN	Alice BERTSCHY Raymond PAX

Objet: Avenant travaux Groupe Scolaire - DE 2014 060

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise l'avenant n° 1 au marché de l'entreprise STRUBEL, pour le lot n° 1 « Terrassement – V.R.D. », pour le montant suivant : 13 990,22 € H.T., soit une augmentation de 4,81 % du marché initial.

Le montant global du marché se compose ainsi :

- marché initial	:	290 800,30 €
- montant H.T. de l'avenant n° 1	:	13 990,22 €
- montant H.T. du marché	:	304 790,52 €.

Objet: Marché travaux chemin des Aubépines (option) - DE 2014 061

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 septembre 2013, concernant l'attribution du marché de travaux chemin des Aubépines au groupement d'entreprises RAUSCHER-est réseaux, pour la tranche ferme soit 262 247,80 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à contracter la tranche optionnelle, soit 35 250 € H.T., en plus de la tranche ferme, et signer tous documents se rapportant à la gestion de ce dossier.

Objet: Avenant contrat de mandat TRAVAUX CIS - DE 2014 062

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 mai 2012 concernant le contrat de mandat de l'opération de restructuration du CIS d'Abreschviller signé avec le SDIS de la Moselle. Il présente la réévaluation du budget consacré à l'opération, le montant passe de 400 000 € H.T. à 475 000 € H.T..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de mandat.

Objet: Convention repas périscolaire - DE 2014 064

Le maire présente au conseil municipal la convention de prestation de fourniture de repas pour l'accueil périscolaire d'Abreschviller pour l'année scolaire 2014-2015 de la Maison d'Enfants de Lettenbach.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet: Convention transport CLIS - DE 2014 065

Le maire présente au conseil municipal la convention de prestation de transport des enfants de la CLIS de Lorquin à Abreschviller (aller-retour) présentée par l'entreprise « FACE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet: Servitude de passage - DE 2014 066

Le maire présente au conseil municipal les différents actes (servitude de passage) à signer avec la CC2S concernant les travaux d'amélioration de la collecte et mise en place d'un système de transfert des eaux usées pour l'agglomération de la Sarre Rouge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ces actes.

Objet: Désignation du délégué Station Verte - DE 2014 068

Le maire rappelle à l'assemblée que la collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, au titre de la commune d'Abreschviller, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra, s'il le souhaite, faire acte de candidat au poste d'administrateur de la Fédération.

Le maire propose de désigner comme délégué(e) Mme Véronique VATAUX pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Mme Véronique VATAUX comme déléguée pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Objet: Indemnisation sinistre préau Groupe Scolaire - DE 2014 069

Le maire rappelle au conseil municipal le sinistre sur le préau du nouveau groupe scolaire et la proposition d'indemnisation de l'assurance, d'un montant de 12 360,72 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à émettre le titre de recette correspondant.

Objet: Fermeture de la mairie pendant la période estivale - DE 2014 072

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la fermeture de la mairie, durant la période estivale (juillet et août), les mercredis toute la journée et les vendredis après-midi, à compter du 1^{er} juillet 2014.